

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Vaud
Autor: A. D. / Jd.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud.

Enseignement primaire.

Ainsi que l'annonçait la chronique de l'an dernier, le Département de l'instruction publique du canton de Vaud porte depuis une année ou deux une attention spéciale à l'éducation physique de la jeunesse scolaire et à la mise en pratique de moyens d'enseignement toujours plus propres à assurer le développement intellectuel et moral et la préparation à la vie pratique de ceux qui constitueront la génération de demain.

En matière de culture physique, il a décidé :

a) de consacrer à l'enseignement de la gymnastique une part plus équitable de l'horaire scolaire, d'où l'introduction d'une troisième heure de gymnastique hebdomadaire ;

b) d'obtenir de cet entraînement un rendement plus rationnel et fructueux, d'où l'obligation de la leçon journalière ;

c) de donner au corps enseignant la possibilité de placer une partie de l'enseignement en contact plus étroit avec la nature, tout en initiant la gent scolaire aux divers jeux saisonniers, d'où l'institution des après-midi de plein air.

L'année scolaire 1941-42 a vu se réaliser ces innovations qui constituent un progrès incontestable, conforme d'ailleurs aux intentions du Conseil fédéral puisque cette autorité vient d'imposer une telle extension de la culture physique à l'ensemble des cantons.

Il n'est, naturellement, pas encore possible de se prononcer sur le résultat de ces initiatives, notamment en ce qui concerne les après-midi de plein air. De nouvelles expériences doivent être faites à cet égard. Lors des conférences officielles de mai 1942, les inspecteurs scolaires ont donné aux instituteurs et institutrices des instructions supplémentaires basées sur les observations faites au cours de l'année écoulée. Rappelons ici que les après-midi de plein air, selon l'idée du Département de l'instruction publique ont pour but d'aérer l'école, de mettre les enfants en contact avec la nature, de leur donner l'occasion de découvrir leur contrée, de l'observer, de la fouiller, tout en s'adonnant à des exercices sportifs, tout cela pour le plus grand bien de l'enseignement en général, de la santé des élèves et de la culture du patriotisme.

Ces deux heures de plein air, c'est un pas de plus de l'école vers la vie et pour la vie.

L'extension ainsi donnée à la culture physique et à l'enseignement de plein air a eu pour effet la diminution du temps à consacrer aux autres branches de l'enseignement. A titre d'essai, le Département de l'instruction publique a proposé un programme minimum et un programme de développement dont l'application varie avec la composition des classes. La réduction n'a porté que sur la part faite à l'enseignement du calcul et sur les branches artistiques et d'observation.

Pour permettre à l'*activité manuelle* d'occuper une plus grande place dans les programmes scolaires, le Département, avec l'aide dévouée du Comité de la Société vaudoise pour le travail manuel et l'école active, a organisé en automne 1941 et en mai 1942 des cours spéciaux pour les institutrices du degré inférieur. Des cours semblables sont prévus pour l'automne 1942, et sont destinés aux membres du corps enseignant du degré intermédiaire. Le Département de l'instruction publique ne perd pas de vue, pour autant, l'effort qu'il devra porter à l'extension de l'activité manuelle au degré supérieur. Le moment viendra, ainsi que nous le disions déjà dans la chronique de l'année dernière, où les jeunes garçons, à titre de préapprentissage, pourront, à l'instar des jeunes filles bénéficiaires de l'enseignement ménager pratique, exercer, eux aussi, les aptitudes auxquelles ils devront faire appel dans leur profession future.

L'enseignement ménager, en dépit des conditions économiques actuelles, se développe de façon réjouissante. L'année scolaire 1941-42 a vu s'ouvrir cinq nouvelles classes régionales qui, désormais, assureront cet enseignement aux jeunes filles de trente communes qui, jusqu'ici, n'avaient pas la possibilité d'en bénéficier.

Le canton compte aujourd'hui 53 classes groupant un effectif de plus de 1300 élèves. L'enseignement qui s'y donne tient compte des difficultés économiques et des circonstances de l'époque. Le personnel enseignant s'y est préparé en suivant des cours d'économie de guerre. On a même introduit, dans les leçons de couture, de coupe et de confection, des exercices d'entretien et raccommodage de l'uniforme militaire. L'arsenal a fourni le matériel nécessaire et des centaines de pièces d'uniformes ont été remises en état par les soins des élèves et de leurs maîtresses.

Au cours de l'hiver 1941-42, les écoles ménagères ont été mises à contribution pour l'organisation de cours populaires d'économie de guerre. D'entente avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail et le Département vaudois de l'agriculture,

de l'industrie et du commerce, le Département de l'instruction publique a élaboré un programme de cours, démonstrations et conférences qui, d'emblée, a été accueilli avec grande faveur par les populations tant citadines que rurales.

493 cours et démonstrations ont été donnés dès le milieu de janvier à fin mai 1942 par des maîtresses et conférencières spécialement engagées à cet effet et par les institutrices ménagères elles-mêmes. Ils ont intéressé la population de 167 communes et ont été suivis par environ 8500 personnes. L'intérêt qu'ils ont suscité est tel que ces cours devront être repris dès l'automne 1942.

Le programme des causeries et démonstrations comportait les sujets suivants à choix :

- I. Les jours sans viande.
- II. Les soupes, potées et plats uniques.
- III. Les mets aux pommes de terre.
- IV. Les « dix heures » et les « quatre heures ».
- V. Les viandes de catégories inférieures et les viandes hachées.
- VI. Le pain et les pâtes levées.

Une brochure intitulée « L'alimentation rationnelle » présentait, en première partie, un exposé de M. le professeur Dr Fleisch sur la composition et l'action des aliments, sur les exigences du corps soumis à des travaux différents, sur les prix. etc..., la seconde partie, des recettes de plats généralement simples et, en troisième partie, les menus d'une semaine établis en tenant compte des quantités de denrées alimentaires attribuées en décembre 1941 et l'indication du prix de ces denrées à la même date. Cette brochure eut un grand succès, non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans d'autres cantons romands et de la Suisse alémanique.

Peu à peu, notre *Service médical scolaire* se complète. Il compte aujourd'hui 72 médecins qui assurent le contrôle médical dans 235 communes groupant près de 27 000 enfants, soit les trois quarts environ de l'effectif cantonal.

Les médecins scolaires doivent présenter, chaque année, au Département de l'intérieur, à celui de l'instruction publique de même qu'aux municipalités et commissions scolaires des communes où ils exercent leur activité un rapport sur le contrôle qu'ils ont opéré dans les classes de leur ressort. En examinant les rapports de 1941, nous avons pu nous rendre compte que l'état de santé des écoliers vaudois a été satisfaisant pendant cette année-là. Les conditions de rationnement et les risques de

sous-alimentation n'ont pas encore exercé de façon très sensible leur effet sur nos enfants, et, pour le moment, des mesures spéciales n'ont pas lieu d'être prises.

En règle générale, chaque enfant soumis au contrôle médical scolaire est pesé, mesuré et examiné au point de vue de son hygiène corporelle. L'état du cou, du thorax, des membres, de l'abdomen, de la colonne vertébrale, de la dentition, du pharynx, des organes et des voies respiratoires, l'état mental, l'état des facultés visuelles et auditives font l'objet d'une attention spéciale de la part des médecins scolaires, qu'assistent souvent des *infirmières* avec un soin et un dévouement auxquels on ne saurait trop rendre hommage. Une *fiche médicale*, dont le type a été arrêté par le Département de l'instruction publique, reçoit le résultat des observations du médecin et de l'infirmière.

La plupart des médecins signalent dans leurs rapports les bienfaits des exercices respiratoires quotidiens et se félicitent des mesures prises en vue d'augmenter le temps consacré à l'enseignement de la gymnastique, aux exercices sportifs et à l'école de plein air.

Les élèves d'une vingtaine de communes ont subi un examen radioscopique, ceux d'une trentaine de communes, la cutiréaction à la tuberculine de Pirket et d'une dizaine de communes à celle de Moro.

D'une enquête faite auprès des médecins scolaires sur l'état de la dentition des enfants, il ressort que la création de cliniques dentaires scolaires devient de plus en plus nécessaire pour la remise en état et le bon entretien de la dentition de nos écoliers.

En ce qui concerne l'avenir, l'aggravation des conditions d'existence dicteront peut-être des mesures à prendre pour parer à certaines carences alimentaires. Des expériences ont été tentées ici et là dans l'utilisation de produits vitaminés remis aux écoliers. On ne peut encore en tirer des conclusions. Les médecins sont unanimes, pour le moment, à recommander la distribution de produits naturels : lait, huile de foie de morue, germe de blé, soupes scolaires, légumes bien apprêtés, etc.

La *protection de la famille* préoccupe les pouvoirs publics. A ce sujet l'Eglise nationale vaudoise a pris l'initiative d'une campagne en faveur de la vie de famille, qui a eu lieu dans la période du 9 au 23 février 1941. Le Département de l'instruction publique y a intéressé les écoles primaires et secondaires en priant le personnel enseignant d'organiser dans les classes des causeries de circonstance, causeries que feraient les instituteurs, les institutrices avec le ou les pasteurs ou curés de la paroisse.

Le but de la campagne était de mettre en évidence le rôle de la vie de famille dans le redressement moral et spirituel que les circonstances actuelles imposent.

Les jeunes gens, élèves des cours d'éducation civique, eux-mêmes, purent entendre un exposé radiodiffusé, fait par M. le Dr Maurice Veillard, sur « Famille d'hier — Famille d'aujourd'hui ».

L'action ainsi commencée fut poursuivie dans les écoles où les membres du corps enseignant ne doivent manquer aucune occasion de rappeler aux enfants leurs devoirs envers leurs parents et leur montrer la beauté des institutions familiales qui constituent le fondement même de la société. Des concours de rédaction, de dessin, ayant trait à la famille furent organisés dans les classes et dotés de prix.

L'autorité législative cantonale, elle-même, n'est pas restée étrangère à ce mouvement. Deux motions déposées par MM. les députés Baudat et Bron eurent pour effet la présentation d'un rapport indiquant la part que l'Etat doit prendre dans cette œuvre de sauvegarde de la famille. En matière scolaire, on indiqua des facilités à accorder aux familles nombreuses pour l'éducation de leurs enfants : suppression de la majoration de 10 % imposée aux écolages des établissements secondaires cantonaux ; écolages réduits de 50 % pour les enfants des écoles secondaires ayant des frères ou sœurs immatriculés à l'Université ; préférence donnée dans la repourvue de postes, à mérite égal, aux candidats pères de familles nombreuses, etc.

L'entrée en vigueur de la *loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs* met le canton de Vaud dans l'obligation de reviser l'art. 87 de la loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire pour éviter la libération scolaire des élèves avant le moment où ils peuvent commencer un apprentissage. Une disposition contenue dans cet article 87 laisse aux communes la possibilité de libérer dès le 15 avril de l'année où ils ont 15 ans révolus les élèves qui ont rempli certaines conditions de fréquentation au cours de leur scolarité. A ce régime-là, les enfants nés à la fin de l'année peuvent être libérés à 14 ans 3 mois et demi, déjà, soit 8 mois et demi avant de pouvoir entrer en apprentissage. C'est le cas notamment des écoliers des centres urbains : Lausanne, Vevey, Montreux, Renens, etc.

Toutes les communes rurales, par contre, appliquent la disposition contenue au premier alinéa de l'art. 87 de la loi, soit la libération au 15 avril de l'année où l'enfant a 16 ans révolus. Il est vrai que cela leur permet d'obtenir pour les enfants dont

l'aide est nécessaire aux travaux agricoles la dispense des écoles de l'après-midi pendant l'été, dès et y compris l'âge de 13 ans. Mais cela n'exclut pas, pour les enfants domiciliés dans ces communes, la possibilité de quitter l'école à 15 ans, s'ils entrent alors en apprentissage avec contrat. Les jeunes filles de 15 à 16 ans, elles aussi, ont été mises jusqu'ici au bénéfice de ce droit qui, disons-le, n'est guère compatible avec l'art. 129 de la loi vaudoise sur l'enseignement ménager, lequel prévoit, pour toutes les jeunes filles de 15 à 16 ans qui ne font pas d'études spéciales, l'obligation de suivre l'enseignement ménager. Il est nécessaire que, sur ce point aussi, le Grand Conseil donne son avis de façon que, conformément au principe admis dans la loi sur l'apprentissage ménager, une jeune fille ne commence aucun apprentissage avant l'âge de 16 ans et puisse ainsi suivre l'enseignement ménager.

La revision de divers *manuels scolaires* est à l'étude. Les cours de langue française, en usage dans nos classes primaires depuis plus d'un quart de siècle, ont fait leur temps. Une commission vient d'établir des principes selon lesquels se fera la revision. La rédaction des manuels nouveaux a été confiée à trois auteurs qui, travaillant en collaboration, proposeront prochainement un plan définitif des ouvrages à éditer.

Toutes les écoles primaires vaudoises ont en mains l'excellent manuel d'histoire suisse dû à la plume de MM. Grandjean et Jeanrenaud, ouvrage qui, rappelons-le, a été édité pour les écoles des cantons de Genève et Vaud. L'*Annuaire* de 1943 publiera un exposé des principes méthodologiques qui sont à la base de l'enseignement de l'histoire et selon lesquels le nouveau manuel doit être employé.

La Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique vient de se prononcer en faveur de l'édition d'un ouvrage pour *l'enseignement des sciences naturelles* au degré supérieur des écoles primaires romandes. Une commission va être désignée à cet effet.

L. JD.

Enseignement secondaire.

Parmi les trop nombreux décès qui ont mis en deuil le corps enseignant secondaire, on nous permettra de citer celui d'*André Kohler*, ancien maître au Collège classique cantonal. Pendant 44 années consacrées au même établissement, cet éducateur de premier ordre, dont le savoir n'avait d'égal que sa modestie, n'a jamais voulu être autre chose que le « maître de classe », mettant toute son admirable conscience professionnelle à cet enseignement

si important des 3 premières années de latin. A leur passage au Gymnase, 4 ou 5 ans plus tard, on reconnaissait à leur solide préparation les volées qu'il avait formées. En 1937, à l'occasion des fêtes du IV^e centenaire, l'Université lui avait décerné le grade de docteur honoris causa. Malgré sa discipline d'une sévérité toute romaine, ses élèves l'adoraient. Il restera pour ses collègues un modèle, le type même du maître idéal.

La réduction des périodes de service militaire et leur fixation à l'avance semblent avoir assuré un peu plus de stabilité à l'enseignement. Le Département de l'instruction publique n'en a pas moins dû pourvoir à plus d'une centaine de *remplacements de mobilisation*. Cela a eu l'avantage de procurer du travail à la plupart des nombreux candidats qui ont terminé leurs études et n'ont pas encore été nommés à un poste régulier. Ils ont eu ainsi l'occasion de faire leurs premières expériences dans un métier qui se révèle souvent plus délicat et plus compliqué qu'on se l'imagine en sortant de l'Université.

A cet égard, mentionnons qu'en novembre 1940, pour compléter la préparation pratique des licenciés et des licenciées, le Département décidait d'ajouter aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique *un stage* de 4 semaines au minimum, aux côtés d'un maître expérimenté, dans un établissement secondaire officiel du canton. Cette année, plusieurs candidats se sont acquittés de cette obligation nouvelle ; on a pu déjà constater l'utilité de cette institution et le grand bénéfice qu'en retirent les intéressés. Il faudra cependant prendre garde de surcharger les meilleurs maîtres, en leur confiant trop souvent la responsabilité des stagiaires, dans l'idée que les conseils et l'exemple d'un maître médiocre sont plus nuisibles qu'utiles. Pour éviter ce danger, on a proposé de créer dans un collège une ou deux *classes spéciales d'application*, où se feraient tous les stages, comme c'est le cas à l'Ecole normale pour les futurs instituteurs. Mais ce qui est possible pour l'école primaire, où le programme est moins chargé et où le maître peut refaire la leçon manquée par un candidat, ne l'est plus au degré secondaire ; là on est obligé de marcher à une allure plus rapide et d'approfondir davantage ; il faut aboutir à un but précis, fixé par les études ultérieures ; les élèves de ces classes spéciales ne tarderaient pas à souffrir des nombreuses leçons imparfaites et du manque de méthode et d'unité dans l'enseignement. On a proposé également de retarder toute la préparation pédagogique des candidats et de lui consacrer l'année qui suit la licence, comme cela se fait, sauf erreur, dans d'autres cantons. Cela aurait le grave inconvénient de prolonger des études déjà bien longues et de rendre encore plus difficiles les séjours à l'étran-

ger, si profitables à nos candidats. Tant il est vrai, qu'en pédagogie comme dans d'autres domaines, il n'y a pas de solutions absolument bonnes, et que tout progrès se paie par des désavantages sur d'autres points.

La mobilisation et les leçons de la guerre ont posé avec une insistance particulière la question de la *culture physique de la jeunesse* et du rôle de l'école à l'égard de la gymnastique et des sports. Si dans certains milieux secondaires, on s'est longtemps désintéressé de cette question, ce n'est heureusement plus le cas ; depuis quelques années déjà, un effort sérieux a été fait dans nos collèges pour assurer aux élèves un développement plus harmonieux du corps et de l'esprit. Plutôt que d'ajouter une troisième heure de gymnastique aux 2 heures hebdomadaires déjà existantes, on a préféré réserver un quart d'heure au milieu de chaque matinée à des exercices préliminaires et respiratoires. L'expérience faite depuis 4 ou 5 ans au Collège classique cantonal et à Yverdon s'est révélée très favorable et a été étendue aux autres établissements. La plupart ont également organisé des après-midi sportives. Beaucoup de jeunes maîtres de diverses branches ont apporté leur concours dévoué à ce travail, pour le plus grand bien du reste de leurs rapports avec leurs élèves. Il reste à faire un effort pour les élèves de plus de 16 ans (Gymnases et classes supérieures de l'Ecole de commerce). C'est avant tout une question de salles et de terrains, c'est-à-dire de grosses dépenses dans une période difficile.

Remarquons que l'Etat n'a pas attendu la guerre et les ordonnances fédérales pour se mettre à l'œuvre : dans les 10 dernières années, il a construit à Lausanne pour les établissements secondaires cantonaux, 3 nouvelles halles de gymnastique ; les plans de 2 autres sont prêts et les crédits seront demandés incessamment au Grand Conseil.

On parle un peu moins de la fameuse « réforme de l'enseignement secondaire » que nous signalions l'année dernière. La commission extra-parlementaire, désignée à la suite de la pétition de M^e Sillig et du rapport Bridel au Grand Conseil, a tenu plusieurs séances l'hiver dernier ; son rapport sera déposé prochainement. Nous croyons qu'après cet examen sérieux et approfondi, il ne restera pas grand'chose des critiques, plus ou moins précises, avancées par les réformateurs. Nous espérons que, pour le plaisir de faire du nouveau, on ne détruira pas des institutions qui ont fait leurs preuves et fourni au pays des hommes de valeur. Le Vaudois n'est pas révolutionnaire ; il sait, par une vieille histoire apprise dans sa première année d'école primaire, qu'il est dangereux de brûler ses villes et ses villages avant de s'embarquer pour le pays des chimères.

Enseignement universitaire.

L'Université de Lausanne a été lourdement atteinte par le décès d'un de ses maîtres les plus distingués : le Dr Edwin Ramel, professeur de dermatologie, enlevé en pleine vigueur au respect et à l'affection de ses collègues et de ses étudiants ; elle a perdu également deux privat-docents, sur lesquels on fondait les plus grandes espérances : M. Pierre Humbert, qui venait d'être nommé chargé de cours de mathématiques générales et le Dr Jean Rossier, chef de clinique, déjà une autorité en matière de chirurgie cérébrale.

MM. Paul Schatzmann, professeur d'archéologie, le Dr Jules Tailens, professeur de pédiatrie, Gustave Dumas, professeur de mathématiques supérieures, atteints par la limite d'âge, ont pris leur retraite ; M. Charles Gilliard, professeur d'histoire et recteur sortant de charge, bien qu'éloigné encore de cette limite, a également renoncé à son enseignement pour se livrer à des travaux personnels.

Pour remplir ces vides, le Conseil d'Etat a nommé : à la chaire de dermatologie M. le Dr Lucien Pautrier, professeur à l'ancienne Université de Strasbourg ; à celle de pédiatrie, M. le Dr Maurice Jaccottet, privat-docent ; à celle de mathématiques, M. Charles Blanc, chargé de cours ; M. Louis Junod, privat-docent, a été nommé professeur d'histoire suisse et du moyen âge ; M. Charles Rathgeb, chargé de cours, a été nommé professeur de procédure civile et de droit international privé.

Le nombre des *étudiants immatriculés* s'est élevé à 1165 pour le semestre d'hiver 1941-42, et à 1154, pour le semestre d'été 1942, chiffres qui n'avaient pas encore été atteints depuis la fondation de l'Université ; ils représentent une augmentation de 86 sur le semestre d'hiver, et de 155 sur le semestre d'été précédents ; cette augmentation porte exclusivement sur les étudiants suisses, le nombre des étrangers ayant au contraire diminué de 21 et de 24 par rapport aux semestres correspondants. Il est réjouissant de voir de nombreux jeunes gens de la Suisse allemande venir passer un ou deux semestres en Suisse romande au lieu de s'en aller à l'étranger, et l'on veut espérer que cette habitude ne prendra pas fin avec la guerre : il n'y a pas de meilleur moyen de renforcer notre unité nationale. Mais d'autre part, devant cet afflux d'étudiants, les laboratoires deviennent trop petits, et leur agrandissement représente pour l'Etat de nouveaux sacrifices à un moment particulièrement difficile. Et surtout cette progression croissante de la foule des candidats aux diplômes universitaires n'est pas

sans susciter de graves inquiétudes, en présence de l'encombrement actuel des carrières dites libérales. Ne va-t-on pas vers la création d'un véritable prolétariat intellectuel ? A cette question, qui se pose du reste un peu partout en Suisse, on n'a pas trouvé jusqu'ici de solution vraiment adéquate.

Les nouvelles mesures prises par la direction de l'armée ont été en général plus favorables aux études. Les congés ont été limités aux étudiants qui avaient des examens à préparer ; mais la courte durée des relèves a permis aux autres de ne plus perdre des semestres entiers, comme c'était le cas précédemment. Des sessions spéciales d'examens ont été instituées toutes les fois que c'était nécessaire ; par contre l'Université a estimé qu'elle n'avait pas le droit de diminuer ses exigences dans l'appréciation des candidats. Plusieurs thèses et travaux de concours remarquables présentés au cours des deux derniers semestres ont montré que les circonstances actuelles n'empêchaient pas un travail sérieux.

Le Comité de patronage est venu en aide à plusieurs étudiants étrangers que la guerre empêchait de recevoir leur argent. Une revision du règlement de la Caisse d'assurances a permis de relever sensiblement le montant des subsides accordés aux étudiants soignés dans un sanatorium. Un examen médical et radiologique est désormais imposé à tous les nouveaux étudiants ; on espère ainsi contribuer mieux à la lutte contre la tuberculose pulmonaire.

A la fin d'octobre 1941, à l'occasion du centenaire de la leçon inaugurale de *Charles Secrétan*, les Facultés de théologie et des lettres ont organisé une séance publique : les professeurs Miéville, Grin et Reymond ont rappelé les traits principaux de la pensée du philosophe vaudois.

Le 30 novembre, la médaille d'or instituée par l'Université et par la Société suisse d'ophtalmologie pour rappeler le souvenir de l'oculiste *Dr Edouard Gonin*, a été décernée pour la première fois à M. le professeur *D^r Alfred Vogt*, de Zurich.

Pour faciliter la *culture physique des étudiants* réclamée par les autorités militaires, et pour encourager les efforts faits dans ce sens par l'Association générale des étudiants, l'Université a demandé au Département de désigner un maître de gymnastique et de sports ; des séances journalières d'entraînement ont été organisées sous sa surveillance et ont déjà donné des résultats satisfaisants. En outre, à partir de l'automne 1942, des cours pour la préparation en français du « diplôme fédéral N° 1 de maître de gymnastique » seront annexés à l'Université de Lausanne, comme c'est le cas à Bâle pour les candidats de la Suisse allemande.

Les professeurs de l'Université ont accepté le *parrainage intellectuel* des professeurs et des étudiants français prisonniers dans

deux camps en Allemagne. Il s'agit essentiellement de soutenir, par l'envoi régulier de livres, de revues scientifiques et de cours, les « universités de captivité » organisées dans ces camps par les prisonniers eux-mêmes. Les fonds nécessaires, fournis par une collecte au sein du corps professoral, sont transmis au « Fonds de secours européen aux étudiants » à Genève, qui jouit de facilités spéciales pour l'entrée dans les camps.

Enfin signalons que des *revisions partielles* ont été apportées aux règlements des Facultés de médecine et de lettres et de l'Ecole des hautes études commerciales. Un huitième semestre d'études a été ajouté à l'Ecole d'ingénieurs.

A. D.

Chronique de la Suisse allemande

Le lecteur se rappelle peut-être que, l'année dernière, la direction de l'*Annuaire de l'instruction publique* a été obligée de supprimer, faute de place, la seconde partie de la chronique de la Suisse allemande, concernant l'activité législative et la vie scolaire des cantons — ou plus exactement, d'en renvoyer la publication à 1942.

Malheureusement, un renvoi en entraîne un autre. Je me vois forcé à mon tour, la matière des chroniques cantonales ayant considérablement grossi dans l'intervalle, de remettre à 1943 la publication de la partie générale de la présente chronique où, comme je l'ai annoncé, je comptais passer en revue quelques ouvrages sur l'éducation parus dans la Suisse alémanique.

ED. BL.

CONFÉDÉRATION

Le trouble profond apporté par la nouvelle guerre mondiale dans tous les domaines de la vie, loin d'avoir nui jusqu'ici au recrutement des élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, semble au contraire le favoriser, si paradoxal que cela paraisse. Le nombre total des étudiants, en effet, qui était de 1791 en 1938, s'est élevé en 1941 à 1929. Celui des étrangers, en revanche, est resté